



Déclaration préalable du SNUipp-FSU 28 à la CAPD du 28 mai 2021

Mme la Directrice des Services de l'Education Nationale,

Aujourd'hui, vendredi 28 mai 2021, se tient la première CAPD de l'année scolaire 2020-2021.

Aujourd'hui, vendredi 28 mai 2021, se tient la dernière CAPD ordinaire de l'histoire de notre département.

Ces deux phrases pourraient paraître anodines, elles n'en sont pas moins solennelles.

Par la loi, dite de modernisation de la fonction publique, adoptée fin août 2019, et malgré un refus unanime de tous les syndicats, en vidant les CAPD de leurs missions dans l'objectif de « renforcer le management de proximité », le gouvernement s'attaque au droit de notre profession d'être informée et défendue dans l'ensemble des actes de gestion qui nous concerne.

Le temps de l'argumentaire, le temps du dialogue social prennent donc fin avec cette année scolaire. Le temps où les élus du personnel, et nous insistons sur le mot élus, avaient droit à s'exprimer dans des instances démocratiques, est condamné par ce gouvernement.

Nos collègues s'inquiètent beaucoup, un peu tard nous en convenons, de la disparition de la quasi-totalité des compétences des CAPD et nous disent : « Ce n'est pas possible, ils ne peuvent pas faire ça ! ».

Pourtant, le gouvernement entend bien entraîner notre profession dans le règne de l'individualisme, via une application automatique et dénuée de sens des LDG, soumises au dictat des logiciels, comme nous pouvons le voir, par exemple, pour certains des éléments du barème du mouvement départemental.

Ce renforcement de l'opacité des procédures ne peut qu'entraîner le sentiment d'iniquité face aux résultats. Iniquité renforcée par la mise en place des recours individuels sans possibilité de référence au collectif.

Nous vous avons posé en amont de cette CAPD un grand nombre de questions diverses, elles reprennent peu ou prou les questions jusqu'alors évoquées en CAPD. Les réponses que vous y apportez sont le marqueur du pilotage départemental que vous opérez. Chaque collègue doit pouvoir les connaître à chaque étape de leur traitement pour pouvoir opérer des choix y compris individuels en termes de carrière ou de recours.

Aujourd'hui nos collègues opèrent ces choix à l'aveugle.

Rappelons également que pour nous, l'individualisation des parcours ne doit pas rimer avec la suppression des règles collectives et du cadre paritaire.

Rappelons également que rester « enseignant de base » n'est pas démériter, c'est ce qui permet le fonctionnement quotidien de l'école, et mérite respect et revalorisation de tous et non de quelques-uns.

A l'occasion de la restitution des ateliers du Grenelle de l'Education, Jean-Michel Blanquer a annoncé des mesures qui sont loin d'être à la hauteur de la « revalorisation historique » promise par le ministre depuis des mois. Jean-Michel Blanquer évoque des engagements sans aucune garantie pour les années à venir, abandonnant toute idée de loi de programmation pluriannuelle qui aurait permis de donner de la visibilité et de la crédibilité au processus. Encore un renoncement !

Les autres annonces oscillent entre mesures qui relèvent de l'affichage et transformations profondes et inquiétantes du système éducatif, par exemple en matière de ressources humaines. Les perspectives sur le remplacement, les collectifs pédagogiques, la direction d'école, vont être discutées en juin. Pour nous, il n'est pas sérieux de traiter toutes les questions des métiers de l'éducation dans un calendrier aussi court et avec aussi peu de clarification sur le lien avec les questions de revalorisation

Cette CAPD a pour but d'étudier les passages accélérés aux 7ème et 9ème échelons. La date tardive de traitement de ce dossier, conduit nos collègues à percevoir le bénéfice d'une promotion plus de 8 mois après sa date d'application. C'est inacceptable tout comme l'ajournement de certains engagements pris dans PPCR et le nouveau gel du point d'indice. La revendication du SNUipp-FSU reste une vitesse d'avancement unique à tous les échelons et un accès à la hors classe pour tous répondant aux engagements d'accéder aux 2 classes dans une durée maximale de 24 ans.

Vous nous avez adressé hier en fin de journée des réponses pour certaines de ces questions diverses et nous vous en remercions. Pour autant, certaines réponses appellent à notre sens commentaire ou complément et nous nous permettrons d'y revenir en fin de séance.

Enfin, nous ne pouvons finir cette déclaration sans évoquer l'état de nos écoles et de nos collègues

Quel terme choisir ? : dégradé, épuisé, écœuré, désabusé, en colère ...

Depuis mars 2020, nous tenons l'école à bout de bras jonglant entre avec les injonctions contradictoires, lacunaires, tardives et par voie de presse.

Depuis mars 2020, nous sommes sans arrêt obligés de réclamer les outils de protection que notre employeur nous doit : dernier exemple en date vaccination et auto-test. Le silence ne peut-être une réponse à la hauteur des enjeux !

Nous faisons un bilan extrêmement alarmant de l'état actuel des équipes. Le sentiment de fonctionnement en roue libre sans cap est largement partagé.

Nos collègues doivent pouvoir compter sur des consignes claires et fonctionnelles pour finir sereinement cette année et préparer la rentrée et cela dès maintenant.